

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE



ville-bondy.fr

Rapport sur l'égalité femmes hommes 2022



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les force s intellectuelles du genre humain »

Stendhal

Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 Publié le ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Édito

Depuis 1946, l'égalité hommes-femmes est un principe constitutionnel. Pour autant, on le sait, ce terrain a longtemps été semé d'embûches, et le sujet est, aujourd'hui encore, d'actualité.

On le sait, il y a encore bien des domaines où il faut veiller à ce que cette égalité soit respectée, qu'elle soit de l'ordre de l'éducation, de la vie professionnelle, de la vie dans les foyers, aussi.

La répartition des tâches ménagères, l'accompagnement des enfants, l'éducation, le recrutement, la promotion professionnelle, la formation... nombreux sont les domaines qui suscitent encore notre vigilance.

En tant que collectivité et employeur, nous nous devons de veiller à ce que des critères d'égalité soient respectés au sein de la mairie, comme dans l'ensemble des services que nous proposons aux administrés.

Cette année, nous avons tenu à travailler particulièrement à la lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes, ainsi que l'accès à l'éducation. Trop souvent, lorsque nous recevons nos administrées, elles nous parlent de leur résignation face à une situation de violence conjugale, de l'acceptation de l'ensemble de la famille d'une situation pourtant inacceptable. Certains voisins aussi nous signalent des bruits dans leur immeuble qui sont sans équivoque sur ce qui se passe derrière la porte. Nous savons qu'une femme victime de violence passe en moyenne 40 fois devant le commissariat où l'attend l'aide dont elle a besoin. Les actualités nous montrent régulièrement combien il y a urgence et combien il est important de mettre en avant les dispositifs, avant qu'il ne soit trop tard.

Ainsi, l'accueil des femmes victimes au commissariat a été revu, un dispositif de signalement, et des permanences se sont mises en place pour défendre et protéger les femmes. En plus des ateliers sociolinguistiques qui se poursuivent, des ateliers de prévention des violences faites aux femmes. Les permanences sexualité se sont organisées au CMS et à la maison de quartier Balavoine, et des ateliers ont été organisés avec l'observatoire des violences faites aux femmes dans les collèges Jean Zay et Pierre Brossolette.

Comme vous le verrez dans ce rapport, nos actions vont se poursuivre et s'étoffer encore en 2023.

Les efforts de la politique de la Ville en faveur de l'égalité Femmes – Hommes et la lutte contre les discriminations vont continuer à porter prioritairement sur :

- Le renforcement de l'insertion professionnelle et la formation avec la création de l'agence locale d'insertion portée par le PLIE.
- Donner les moyens aux femmes de pouvoir lever les freins à l'accès à l'emploi et la formation en créant les modes de garde diversifiés pour leurs enfants,
- l'entreprenariat au féminin avec le féminisme populaire et le projet de centre de développement des femmes, la maison France service, les ateliers solidaires,
- La mise en place des dispositifs efficaces de protection des femmes, des enfants contre la violence, la précarité...
- Le développement du soutien parental à travers les maisons de guartier, la maison des parents, le DRE.

L'éducation doit également rester un levier fort de levée des freins à accéder aux formations et métiers de pointe, pour lutter contre les préjugés sexistes. Aussi un programme de prévention est développé dans toutes les écoles de la Ville et est mis à l'honneur à l'occasion de la journée de la femme du 8 mars.

Ce rapport est une promesse de faire toujours mieux et plus pour un mieux vivre ensemble.

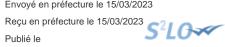
Stephen HERVÉ Maire de Bondy Conseiller régional d'Île-de-France

Chanaz RODRIGUES Conseillère municipale Égalité femmes-hommes, lutte contre les violences et



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE



SOMMAIRE

PARTIE 1 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES DONNÉES 2022 Effectif Emploi Temps Plein Répartition des effectifs Âge et temps de travail Rémuneration	1 2 7 9 13
PARTIE 2 BONDY : LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DES ÉGALITÉS	
FEMMES - HOMMES ET DES LUTTES CONTRE LES VIOLENCES FAITES	20
AUX FEMMES	
Introduction	21
Une volonté politique et des moyens dévoués	21
Une chargée de mission à l'égalité femmes – hommes	
et aux luttes contre les discriminations	22
Point sur le territoire bondynois	23
Bondy s'engage et engage ses services pour faire de	
l'égalité Femmes-Hommes une cause commune	23
La GUP (Gestion Urbaine de Proximité)	25
Les marches exploratoires	26
Santé, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	27
L'intervenante sociale en commissariat	27
Le CMS (Centre Médicosocial)	27
Actions d'accompagnement	29
Le centre Hubertine Auclert	29
La Maison France Service	29
La Maison des parents	30
Le service logement	31
Le CLSPDR (Contrat Local de Sécurité et de	
Prévention à la Délinquance et la Radicalisation)	31
La mission égalité femmes – hommes, lutte contre les discriminations	32
Le Centre d'Information des Droit de la femme et de la Famille (CIDFF).	32
Le service des sports	33
PARTIE 3 : PLAN D'ACTION 2023	34
Un centre de développement des femmes pour Bondy en 2023	36
Fiche n°1 : La lutte contre les violences faites aux femmes	38
Fiche n°2 : Label égalité.e	39
Fiche n°3 : Le rapport annuel égalité Femmes – Hommes	40
Fiche n°4 : Formation sur la question de l'égalité	41
Fiche N°5 : Apprendre à bien vivre ensemble	42
Fiche N°6 : L'espace public pour toutes et tous /	
Vers une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes	43
Fiche N°7 : Encourager les initiatives en matière d'égalité et de	
lutte contre les discriminations	44
Plan d'action 2023-2024	45

Publié le ID : 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

La ville de Bondy s'est engagée à agir en faveur de l'égalité Fenaxes.

L'égalité professionnelle en interne. Cet engagement se traduit par un travail commun mené par la D.R.H (Direction des Ressources Humaines) et la mission égalité Femmes – Hommes et luttes contre les discriminations, en lien avec la Conseillère municipale - Égalité femmes-hommes, lutte contre les violences et les discriminations, aide aux victimes en application des dispositions législatives récentes.

L'article 61 de loi du 4 août 2014 prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur l'égalité Femmes – Hommes intéressant les collectivités territoriales vient préciser le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

La loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et plus précisément son article V qui vise à renforcer l'égalité professionnelle qui dispose de l'élaboration d'un plan pluriannuel.

Celui-ci doit comporter deux grandes parties :

La partie 1 doit présenter la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la commune de Bondy en tant qu'employeur.

La partie 2 concerne la politique sur le territoire en matière d'égalité femme - homme. Cette partie dresse le bilan des actions conduites sur le territoire, fait état des moyens mobilisés à cette fin et présente les orientations de la municipalité en matière de droits des femmes et de luttes contre les violences faites aux femmes.

Précision méthodologique :

La direction des ressources humaines a réalisé la première partie du rapport relative à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les données recueillies concernent principalement l'année 2022. Elles sont issues du bilan social de la ville et plus largement de l'ensemble des services des ressources humaines.

La mission égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations a rédigé en partenariat avec l'ensemble des services de la ville, la seconde partie du rapport relative à la politique d'égalité femmes – hommes menée sur la ville de Bondy.

La partie 3 présente les perspectives d'actions pour les années 2023-2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Partie 1 : Egalité professionnelle femmes - hommes données 2022

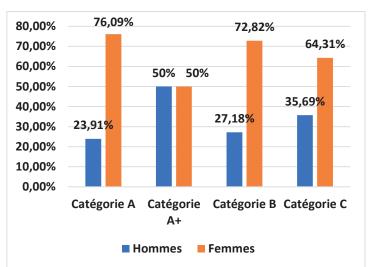




Effectif Emploi Temps Plein

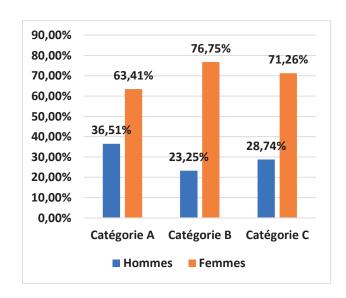
Répartition des agents permanents en effectifs physiques au 31 décembre 2022 par statut, catégorie et genre :

Catégorie	Hommes	Femmes	Titulaires
Catégorie A	11	35	46
Catégorie A+	2	2	4
Catégorie B	28	75	103
Catégorie C	232	418	650
Total	273	530	803



La catégorie A+ : correspond aux agents de la direction générale Près de deux agents titulaires sur 3 sont des femmes. Elles sont également majoritaires sur les catégories supérieures.

Catégorie	Hommes	Femmes	Contractuels sur emploi permanent
Catégorie A	23	40	63
Catégorie B	10	33	43
Catégorie C	73	181	254
Total	106	254	360



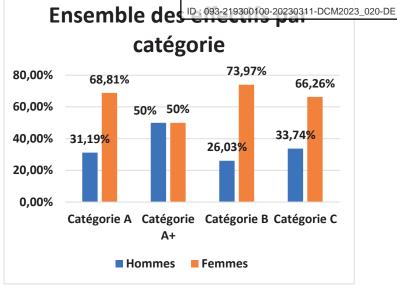
Plus de 2 agents contractuels sur 3 sur des emplois permanents sont des femmes. Cela est plus présent sur les postes de catégorie B et C.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

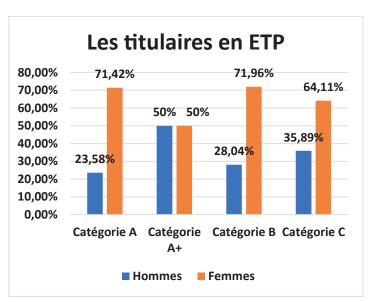
Publié le

Catégorie	Hommes	Femmes	Ensemble Effectifs
Catégorie A	34	75	109
Catégorie A+	2	2	4
Catégorie B	38	108	146
Catégorie C	305	599	904
Total	379	784	1163



67 % de l'ensemble des effectifs de la ville sont des femmes soit plus de 2 personnes sur 3.

Catégorie	Hommes	Femmes	ETP Titulaires
Catégorie A	10,8	35	45,8
Catégorie A+	2	2	4
Catégorie B	28	71,86	99,86
Catégorie C	230,95	412,47	643,42
Total	271,75	521,33	793,08

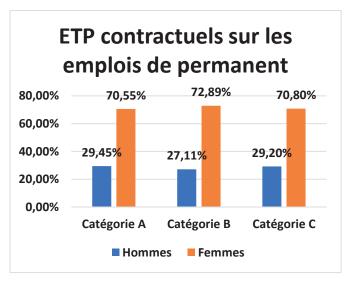


Près de 66 % des emplois à temps plein sont occupés par des femmes



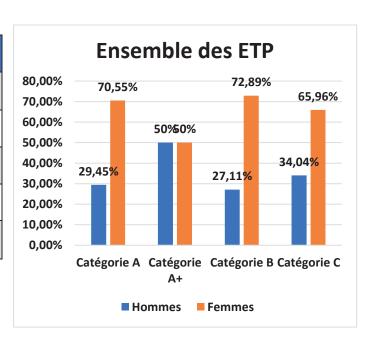
ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Catégorie	Hommes	Femmes	ETP Contractuels sur emploi permanent
Catégorie A	17,8	33,5	51,3
Catégorie B	10	30,33	40,33
Catégorie C	71,8	174,06	245,86
Total	99,6	237,89	337,49



Plus de 70 % des postes en emploi à temps plein contractuels sont occupés par des femmes

Catégorie	Hommes	Femmes	Ensemble ETP
Catégorie A	28,6	68,5	97,1
Catégorie A+	2	2	4
Catégorie B	38	102,19	140,19
Catégorie C	302,75	586,53	889,28
Total	371,35	759,22	1130,57

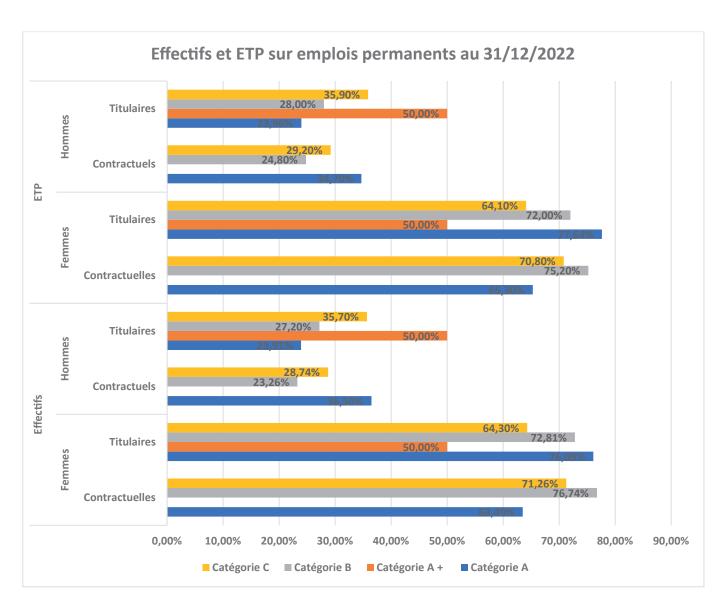


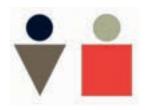
67 % de l'ensemble des emplois à temps plein sur la ville de Bondy sont occupés par des femmes.

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

	Effectif				ETP			
	Femme	es	Hommes		Femmes		Hommes	
	Contractuelles	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuelles	Titulaires	Contractuels	Titulaires
Catégorie A	40	35	23	11	33,5	35	17,8	10,8
Catégorie A+		2		2		2		2
Catégorie B	33	75	10	28	30,33	71,86	10	28
Catégorie C	181	418	73	232	174,06	412,47	71,8	230,95
	254	530	106	273	237,89	521,33	99,6	271,75



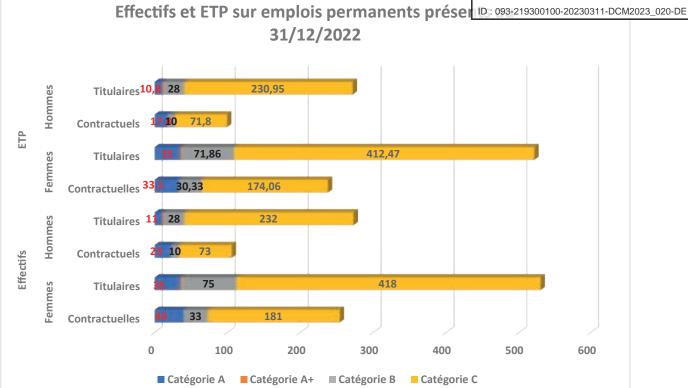


Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

J LOV



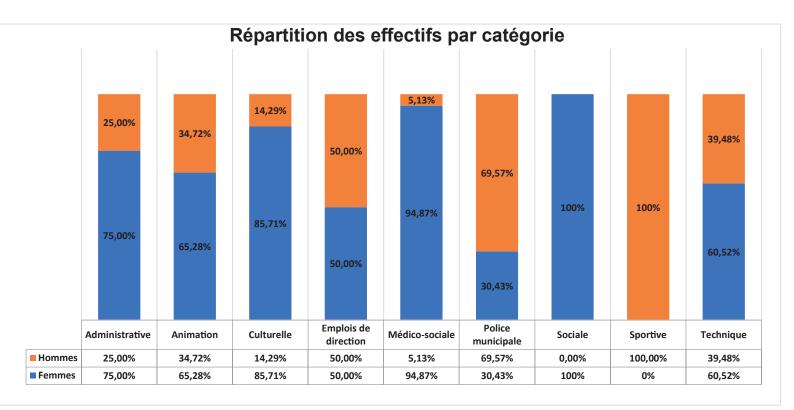


Répartition des effectifs

Filière	Catégorie	Femmes	% F / Global	Hommes	% H / Global	Total
Administrative	Α	38	58,46%	27	41,54%	65
	В	20	74,07%	7	25,93%	27
	С	134	81,71%	30	18,29%	164
Total administrative		192	75,00%	64	25,00%	256
Animation	В	20	57,14%	15	42,86%	35
	С	153	66,52%	77	33,48%	230
Total animation		173	65,28%	92	34,72%	265
Culturelle	Α	1	100,00%	0	0,00%	1
	В	5	83,33%	1	16,67%	6
Total Culturelle		6	85,71%	1	14,29%	7
Emplois de direction	A+	2	50,00%	2	50,00%	4
Total Emplois de direction		2	50,00%	2	50,00%	4
Médico-sociale	Α	15	93,75%	1	6,25%	16
	В	59	95,16%	3	4,84%	62
Total médico- sociale		74	94,87%	4	5,13%	78
Police Municipale	В	0	0,00%	1	100,00%	1
	С	7	31,82%	15	68,18%	22
Total Police municipale		7	30,43%	16	69,57%	23
Sociale	Α	14	100,00%	0	0,00%	14
	В	1	100,00%	0	0,00%	1
	С	13	100,00%	0	0,00%	13
Total Sociale		28	100,00%	0	0,00%	28
Sportive	Α	0	0,00%	1	100,00%	1
	В	0	0,00%	2	100,00%	2
Total Sportive		0	0,00%	3	100,00%	3
Technique	Α	7	58,33%	5	41,67%	12
	В	2	18,18%	9	81,82%	11
	С	293	61,55%	183	38,45%	476
Total Technique		302	60,52%	197	39,48%	499
Total		784	67,41%	379	32,59%	1163

Les effectifs des agents féminins pour la ville de Bondy est de 784 personnes soit 67,41 % de l'ensemble du personnel global. Les agents femmes représentent donc environ 2/3 de la totalité des agents.

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE



100 % des agents des services sociaux sont des femmes 100 % des effectifs des services des sports sont des hommes. Il existe encore des fonctions genrées alors que les postes sont ouverts à toutes et tous.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID : 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Âge et temps de travail



Âge et temps de travail

Age moyen au 31/12/2022 des agents titulaires par genre et par catégories :

Titulaires	Femmes			Hommes		
	Age minimum	Age moyen	Age maximum	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Catégorie A+	41	46	52		48	
Catégorie A	30	48	63	41	50	60
Catégorie B	24	46	64	29	48	62
Catégorie C	25	49	67	23	47	66
Age moyen global		48			47	

Une moyenne d'âge équivalente pour les femmes et les hommes occupant des postes de titulaires dans les différentes catégories professionnelles

Âge moyen au 31/12/2022 des agents contractuels permanent par genre et par catégories :

Contractuels Femmes sur emploi permanent			Femmes			
	Age minimum	Age moyen	Age maximum	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Catégorie A	25	37	57	24	39	65
Catégorie B	23	34	51	21	36	58
Catégorie C	21	40	65	20	33	67
Age moyen global		39			35	

Une moyenne d'âge pratiquement équivalente pour les femmes et les hommes occupant des postes de contractuels dans les différentes catégories professionnelles.

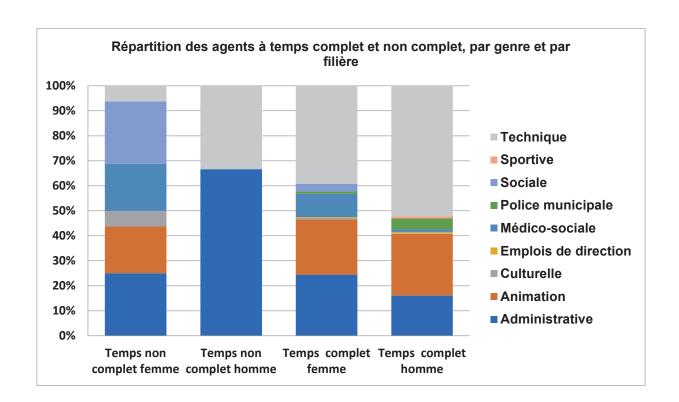
Âge moyen au 31/12/2022 de l'ensemble des agents par genre et par catégories :

Ensemble	Femmes			Hommes		
	Age minimum	Age moyen	Age maximum	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Catégorie A+	41	46	52		48	
Catégorie A	25	43	63	24	43	65
Catégorie B	23	43	64	21	45	62
Catégorie C	21	46	67	20	43	67
Age moyen global		45			43	

Une moyenne d'âge pratiquement équivalente pour les femmes et les hommes occupant des postes par catégorie

Répartition des agents à temps complet et non complet, par genre et par filière :

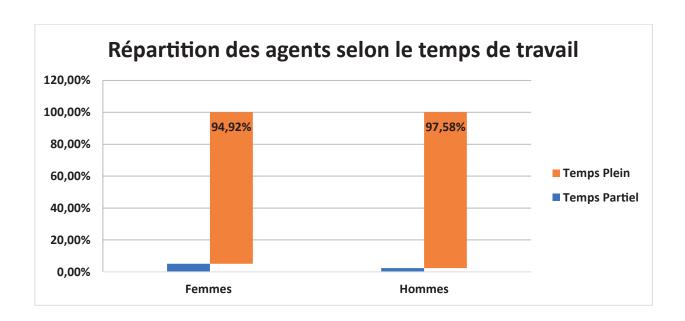
Permanents par filière	Temps non complet		Temps complet	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	4	4	188	60
Animation	3		170	92
Culturelle	1		5	1
Emplois de			2	2
direction				
Médico-sociale	3		71	4
Police			7	16
municipale				
Sociale	4		24	
Sportive				3
Technique	1	2	301	195
Total général	16	6	768	373



Il y a plus de 2 femmes sur 3 qui occupent un poste à temps plein

Répartition des agents à temps complet par filière et par genre selon le temps de travail :

Permanents par filière	Temps	partiel	Temps	s plein
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	13	4	175	56
Animation	10	2	160	90
Culturelle	2		3	1
Emplois de direction			2	2
Médico-sociale	3	1	68	3
Police municipale			7	16
Sociale			24	
Sportive				3
Technique	11	2	290	193
Total général	39	9	729	364



94.92 % des femmes occupent un poste à temps plein contre 97.58 % chez les hommes.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Rémunération





	ınération
Pami	Ingration

Salaire net moyen des agents titulaires présents au 31/12/2022				
	Femmes	Hommes	Total général	
Catégorie A	3 433,17	3 989,34	3 578,25	
Catégorie B	2 357,30	3 063,29	2 564,49	
Catégorie C	2 179,84	2 377,30	2 251,55	
Total général	2 291,94	2 524,07	2 372,76	

Il subsiste une inégalité de salaire entre les hommes et les femmes en 2022, malgré un investissement concret. Celui-ci peut s'expliquer par l'ancienneté des agents sur les postes occupés ainsi que sur l'évolution de carrière liée aux avancements de grade. Une nouvelle politique des ressources humaines est mise en place afin de rééquilibrer la balance des revenus et ainsi effacer les formes d'inégalités.

Salaire net moyen des agents contractuels présents au 31/12/2022			
	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie A	2 201,32	2811,90	2 392,87
Catégorie B	2 188,09	2525,88	2 274,70
Catégorie C	1 976,69	1912,07	1 961,31
Total général	2113,19	2 290,36	2 159,64

Salaire net moyen des agents permanents présents au 31/12/2022				
	Femmes		Hom	imes
	Contractuelles	Titulaires	Contractuels	Titulaires
Catégorie A	2 201,32	3 433,17	2 811,90	3 989,34
Catégorie B	2 188,09	2 357,30	2 525,88	3 063,29
Catégorie C	1 976,69	2 179,84	1 912,07	2 377,30

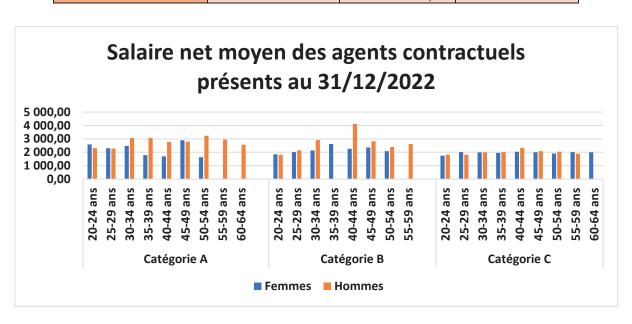
Même si l'écart de salaire pour les agents de catégorie C est très faible, il n'en demeure pas moins vrai, que plus les femmes n'évoluent dans leurs carrières professionnelles, plus les inégalités salariales ne se creusent en faveur des hommes. Celui-ci s'explique en partie par les primes liées à la technicité des postes occupés ainsi que leur degré de pénibilité défini par le cadre de travail.

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Salaire net moyen des agents contracti présents au 31/12/2022	uel
présents au 31/12/2022	- 10

présents au 31/12/20		/12/2022 L	1D . 093-219300100-20230311-
	Tranche d'âge	Femmes	Hommes
	20-24 ans	2 589,04	2 312,95
	25-29 ans	2 304,21	2 273,07
	30-34 ans	2 477,52	3 069,24
	35-39 ans	1 791,75	3 073,71
Catégorie A	40-44 ans	1 688,67	2 769,21
	45-49 ans	2 893,86	2 796,09
	50-54 ans	1 631,15	3 234,97
	55-59 ans		2 951,20
	60-64 ans		2 568,83
	20-24 ans	1 848,85	1 818,75
	25-29 ans	2 017,05	2 143,93
	30-34 ans	2 131,29	2 916,74
Catégorie B	35-39 ans	2 623,83	
Categorie B	40-44 ans	2 268,62	4 113,23
	45-49 ans	2 363,05	2 811,55
	50-54 ans	2 083,91	2 393,07
	55-59 ans		2 629,74
	20-24 ans	1 748,37	1 823,28
	25-29 ans	2 020,70	1 816,82
	30-34 ans	1 994,79	2 007,28
	35-39 ans	1 958,94	2 009,92
Catégorie C	40-44 ans	2 033,62	2 321,03
	45-49 ans	2 004,93	2 087,46
	50-54 ans	1 909,06	2 037,82
	55-59 ans	2 014,60	1 897,89
	60-64 ans	2 008,92	

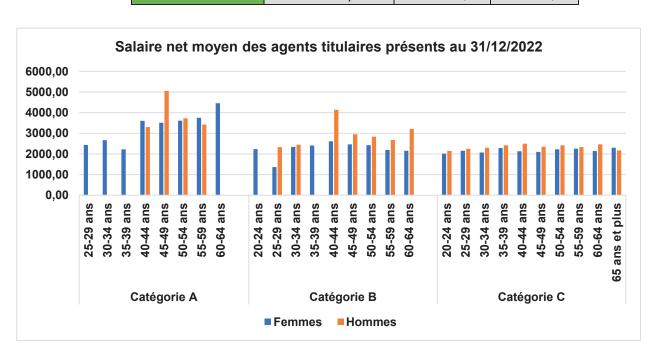


Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Salaire net moyen des agents titulaires présents au 31/12/2022

presents au 31/12/2022			
	Tranche d'âge	Femmes	Hommes
	20-24 ans	2433,46	
	25-29 ans	2669,14	
	30-34 ans	2226,19	
	35-39 ans	3604,25	3302,93
Catégorie A	40-44 ans	3509,99	5056,57
	45-49 ans	3614,79	3724,91
	50-54 ans	3752,57	3429,06
	55-59 ans	4459,57	
	60-64 ans	2433,46	
	20-24 ans	2233,51	
	25-29 ans	1359,70	2330,90
	30-34 ans	2336,81	2449,46
	35-39 ans	2410,66	
Catégorie B	40-44 ans	2608,70	4137,72
	45-49 ans	2464,26	2951,77
	50-54 ans	2424,50	2832,94
	55-59 ans	2188,95	2673,66
	60-64 ans	2150,25	3205,72
	20-24 ans	2015,72	2149,31
	25-29 ans	2154,56	2248,67
	30-34 ans	2066,55	2300,40
	35-39 ans	2285,38	2417,00
Ontémonio O	40-44 ans	2127,65	2496,91
Catégorie C	45-49 ans	2098,36	2347,95
	50-54 ans	2226,99	2416,66
	55-59 ans	2254,80	2334,53
	60-64 ans	2135,02	2460,08
	65 ans et plus	2304,32	2165,57





Rémunération

IFSE moyen pour les agents titulaires présents au 31/12/2022			
Femmes Hommes			
Catégorie A	753,47	1055,08	
Catégorie B	351,38	597,79	
Catégorie C	200,27	217,55	

IFSE moyen pour les agents contractuels sur emploi permanent présents au 31/12/2022			
Femmes Hommes			
Catégorie A	445,30	548,42	
Catégorie B	379,15	449,46	
Catégorie C	160,28	175,08	

IFSE moyen pour les agents contractuels sur emploi permanent présents au 31/12/2022			
Femmes Hommes			
Administrative	374,85	455,70	
Animation	159,78	187,42	
Médico-sociale	339,64	302,40	
Technique	178,66	263,50	

IFSE moyen pour les agents titulaires présents au 31/12/2022			
	Femmes	Hommes	
Administrative	297,97	368,03	
Animation	221,88	401,96	
Culturelle	1200,00	588,00	
Médico-sociale	399,83	278,15	
Sportive		358,00	
Technique	187,03	223,57	

	Femmes		Hommes	
	Contractuelles	Titulaires	Contractuels	Titulaires
Catégorie A	445,30	753,47	548,42	1055,08
Catégorie B	379,15	351,38	449,46	597,79
Catégorie C	160,28	200,27	175,08	217,55

L'étude de la répartition des rémunérations des effectifs à temps complet selon les filières fait apparaitre que la moyenne des rémunérations des hommes est supérieure à celle des femmes.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Une féminisation importante des effectifs

Le taux de féminisation de la Ville de Bondy est supérieur à celui de la petite couronne. L'effectif des agents féminins pour la ville de Bondy est en moyenne plus important que celui des autres villes de la petite couronne. En effet, lorsque l'on observe la répartition globale des effectifs de la ville, on constate depuis plusieurs années, et encore en 2022, une répartition quasi stable autour de 66 % des femmes pour 34 % d'hommes.

L'accès au statut de fonctionnaire n'est pas une difficulté pour les femmes, bien au contraire, puisqu'elles représentent également 66% des titulaires.

Une représentation des femmes plus élevée dans les fonctions d'encadrement

Au regard de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne sont pas confrontées à des difficultés limitant leur accès aux catégories d'encadrement, bien au contraire. Elles représentent plus des deux tiers (70%) en catégorie A et B.

Bondy s'engage:

Exercer un travail, dans les conditions les plus optimales pour concilier leur vie personnelle et professionnelle, c'est aussi permettre aux femmes de s'épanouir dans leurs fonctions professionnelles.

L'émancipation des agentes : continuité de la mise en place de la loi égalité professionnelle du 6 août 2019, encadrée par le décret N° 2020-256 du 13 mars 2020.

La Ville de Bondy s'est engagée dans l'élaboration d'un diagnostic sur les inégalités femmeshommes au sein des ressources humaines de la Ville.

Ce plan d'action dédié à l'égalité professionnelle est intégré au plan d'action égalité femmes hommes et bénéficie d'un mode projet : comités de pilotage et comités techniques afin d'assurer un suivi précis des actions.

Dispositif de signalement et de prise en charge des propos sexistes et sexuels au travail

Obligation est faite aux collectivités de plus de 20 000 habitant.es de mettre en place un dispositif de recueil de signalement, d'alerte et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, environnemental, sexuel et d'agissements sexistes.

Afin de renforcer la portée de ces mesures et d'assurer un traitement égal de l'ensemble des agents, l'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique insère un article 6 quater, au sein du statut général des fonctionnaires, qui prévoit la mise en place obligatoire d'un tel dispositif pour l'ensemble des administrations et qui ajoute les discriminations dans son champ, ainsi que la possibilité pour les témoins de tels actes de saisir le dispositif.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise les conditions d'application de cette obligation. La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 **prévoit expressément des sanctions pour les faits de harcèlement sexuel et les agissements sexistes, ainsi que les discriminations** ; elle précise

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

l'obligation de protection qui incombe à la municipalité contre les at le la personne, les violences, les agissements constitutifs de harceien injures, les diffamations ou les outrages dont elle pourrait être victime.

Le dispositif de signalement permet de garantir la stricte confidentialité des informations communiquées aux agents, victimes, témoins ou auteurs des actes ou agissements entrant dans le champ du dispositif, y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement de la situation.

Ainsi, l'acte instituant les procédures du dispositif précise également les mesures qui incombent à l'autorité compétente pour informer sans délai l'auteur du signalement de la réception de celuici, ainsi que des modalités suivant lesquelles il se trouve informé des suites qui y sont données, et pour garantir la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement et des personnes visées ainsi que des faits faisant l'objet de ce signalement, y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement du signalement.

Il mentionne, le cas échéant, l'existence d'un traitement automatisé des signalements mis en œuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Ce même acte précise la nature des dispositifs mis en œuvre pour la prise en charge, par le service des ressources humaines de la ville et des professionnels compétents, des agents victimes des actes ou agissements mentionnés au même article ainsi que les modalités par lesquelles ils ont accès à ces services et professionnels. Il précise enfin les modalités de transmission du signalement à l'autorité compétente pour prendre toute mesure de protection au bénéfice de l'agent, victime ou témoin des actes ou agissements mentionnés au même article, la nature de ces mesures de protection, ainsi que les modalités par lesquelles elle s'assure du traitement des faits signalés.

La Ville a décidé d'aller plus loin que ce que la loi exigeait en élargissant le champ des bénéficiaires de ce dispositif.

Prévu initialement pour les agents s'estimant victimes ou témoins, pour les élèves, les étudiants en stage, les personnels d'entreprises extérieures intervenant au sein de l'Administration, ce dispositif a été élargi aux usagers du service public.

Les objectifs de ce dispositif sont de quatre ordres :

- Prévenir les violences
- Mettre fin aux violences identifiées
- Protéger la personne qui a été victime
- Sanctionner la personne auteur(e) des faits

Bondy s'engage également à :

- 1- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- 2- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- 3- Supprimer les situations d'écarts de rémunération à poste équivalent et de déroulement de carrière
- 4- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle







Partie 2 Bondy: La politique municipale en faveur des égalités Femmes – Hommes et des luttes contre les violences faites aux femmes





Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Introduction:

La majorité municipale a fait le choix de désigner une élue pour porter la délégation : « Égalité Femmes – Hommes et lutte contre les discriminations » et qu'une chargée de mission soit recrutée afin de travailler sur une nouvelle feuille de route, nous indique également l'importance que l'égalité Femmes - Hommes peut avoir dans la nouvelle politique municipale.

Une nouvelle dynamique est ainsi impulsée en direction des services de la Ville de Bondy et s'attachent à intégrer le principe d'égalité dans le développement des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre chaque jour.

Afin de faire évoluer les mentalités et les comportements, la municipalité a fait le choix de s'appuyer sur la loi qui reste un puissant levier.

Mais s'appuyer sur la loi ne suffit pas. Afin d'être efficient dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires et de passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle, la ville a fait le choix de mobiliser tous les acteurs afin d'ancrer le plus rapidement les valeurs d'égalités, d'équités et de justice au plus près des citoyennes et des citoyens.

C'est pourquoi la loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales en la matière. Au même titre que l'État, ces dernières mettent en œuvre une politique globale pour l'égalité femmes-hommes, tant en interne que sur le territoire de la ville de Bondy. Si la mission ne s'annonce pas si facile, la ville de Bondy a réussi à acquérir une légitimité majeure dans ce domaine, grâce à des actions de proximité et innovantes.

Le rapport 2022 sera présenté avant les débats sur le projet de budget de mars 2022. Ce rapport représente une réelle chance de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques et donc de mettre un coup d'accélérateur à la réduction des inégalités.

Une volonté politique et des moyens dévoués

En mars 2020, l'exécutif municipal a nommé une élue Conseillère municipale déléguée - Egalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et les violences, aide aux victimes. Cette délégation confiée à une élue a été confirmée en janvier 2022 lors des élections municipales partielles confirme la volonté politique de la municipalité de faire évoluer la condition de la femme sur le territoire bondynois. Cette affirmation se traduit dans les faits par la prise en charge des problématiques liées aux droits des femmes, mais également aux différents dispositifs mis en place afin de lutter contre les violences faites aux femmes (fiche N°1).

Une chargée de mission à l'égalité femmes – hommes discriminations

Un nouveau poste à l'égalité femme – homme a été créé en 2020 incluant les luttes contre les discriminations, il a été rattaché à la direction de pôle démocratie de proximité qui a également en charge la GUP (Gestion Urbaine de Proximité). Le fait de créer ce poste avec de nouvelles prérogatives et un budget qui lui est propre est venu affirmer le souhait de la municipalité d'envoyer un message fort sur sa volonté de faire évoluer les consciences en présentant sa feuille de route lors du conseil municipal.

La nouvelle chargée de mission assure l'articulation entre les différents services afin de mettre en place une politique assurée et efficace.

En effet, la municipalité s'attache à intégrer le principe d'égalité, d'équité et de justice dans le développement des politiques publiques qu'elle met en œuvre. La ville met en place une dynamique autour de l'engagement dans un principe de participation globale ayant pour objectifs :

De diminuer les contraintes professionnelles, afin de favoriser le choix de métiers en fonction des compétences et non du genre ;

De faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;

De lutter contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination au travail ;

De proposer systématiquement des activités dites « mixtes » dans les structures et pour tous les âges ;

De penser les bâtiments et l'espace public en tenant compte des contraintes du plus grand nombre et notamment celles, spécifiques, des femmes

La mission égalité femme – homme agit ainsi vers l'ensemble des directions de la collectivité et avec les différents partenaires du territoire afin de mener à bien sa mission.

Plusieurs termes clés caractérisent ainsi globalement son action : prévention, soutien à l'émergence de projets, coordination des acteurs, information des femmes, connaissance des phénomènes, et portage des événements phares.

La prévention est tout d'abord un des axes fort de la mission égalité femmes – hommes à Bondy : il s'agit de promouvoir l'éducation à l'égalité et de lutter contre les stéréotypes sexistes. Par exemple des ateliers sont mis en place avec des classes de collèges, mais aussi quelques écoles élémentaires.

La mission favorise également l'émergence et l'accompagnement de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Elle coordonne et anime pour cela un réseau d'acteurs et d'actrices autour des violences faites aux femmes. Par ailleurs, la mission égalité femmes – hommes assure une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes en développant la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s au repérage des situations de violences et à la prise en charge des violences.

Elle améliore l'information des femmes sur leurs droits, l'accueil et l'accompagnement.



ID: 093-219300100-20230311-DCM2023 Enfin, elle coordonne aussi des actions phares : journée internationale des droits des femmes iournée de lutte contre les violences faites aux femmes, mois des luttes (mars).

Point sur le territoire bondynois :

La population bondynoise s'élève à 54 055 habitants selon le dernier recensement.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	26 293	100,0	27 762	100,0
0 à 14 ans	6 522	24,8	6 298	22,7
15 à 29 ans	5 097	19,4	5 310	19,1
30 à 44 ans	5 385	20,5	5 930	21,4
45 à 59 ans	4 880	18,6	5 108	18,4
60 à 74 ans	3 206	12,2	3 396	12,2
75 à 89 ans	1 106	4,2	1 447	5,2
90 ans ou plus	96	0,4	272	1,0
0 à 19 ans	8 460	32,2	8 050	29,0
20 à 64 ans	14 738	56,1	16 093	58,0
65 ans ou plus	3 095	11,8	3 618	13,0

Source: Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Bondy compte 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Représentation de couples mariés et de célibataires sur Bondy

18 147 habitants sont mariés alors que 714 habitants sont PACSE et 1 698 habitants vivent en union libre. 2 432 habitants sont divorcés, 2 213 habitants sont veufs ou veuves et enfin 14 686 habitants sont célibataires.

Bondy s'engage et engage ses services pour faire de l'égalité Femmes-Hommes une cause commune

Les Maisons de quartier de la citoyenneté

Les Maisons de quartier de la citoyenneté sont des lieux d'accueil intergénérationnels destinés à animer la vie locale, à favoriser le développement des liens familiaux et sociaux des habitant.e.s. Les Maisons de quartier de la citoyenneté prennent en compte l'expression des demandes, accompagnent les habitant.e.s dans leurs projets et favorisent le développement de la vie associative.

Bondy dispose de trois Maisons de quartier de la citoyenneté disposant d'un agrément Caf :

- Georges Brassens,
- Daniel Balavoine,
- Sohane.

Publié le formations specifiques ID : 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Les trois Maisons de quartier de la citoyenneté ont participé organisées par le Centre Municipal de Santé contre les vid

Les Maisons de quartier

Elles proposent des activités autour des secteurs de la famille, de l'insertion, de l'accompagnement éducatif et les associations. Les structures proposent :

- Les cours ateliers de couture, les ateliers de cuisine, les ateliers de bricolage et cours de gymnastique et de santé.
- Les ateliers parents/enfants et de santé,
- Les cours de français de différents niveaux, des cours d'informatique,
- Les aides aux devoirs pour les élèves.

Répartition sexuée des adhérents

Adhésions	Femmes	Hommes	Enfants	Total des
				inscrits
Total	418	180	547	1145
en %	36,5%	15,7%	47,8%	100,0%

En 2022 près de la moitié des adhérent.e.s (47,8%) sont des enfants. Les femmes constituent près de 70% des adultes fréquentant les Maisons de quartiers et de la citoyenneté. participation des hommes se concentre particulièrement aux cours (cours de français et d'informatique) et aux sorties familiales qui ont lieu le weekend. Les ateliers proposés journée accueillent essentiellement en un public femmes. A titre d'illustration, en 2022 un homme a fréquenté un seul cuisine et aucun homme dans l'atelier couture.

La surreprésentation des femmes parmi les adhérent.e.s peut s'expliquer de plusieurs manières : tout d'abord, une grande majorité des adhérentes sociales sont employées à temps partiel ou n'ont aucune activité professionnelle. Elles disposent donc de temps libre pour participer aux activités du centre.

Nous expliquer forte fréquentation pouvons aussi la des femmes par l'impossibilité de s'approprier pleinement l'espace public. Elles ne se retrouvent ni à des cafés, ni à des terrasses ou sur des bancs, ces lieux étant majoritairement monopolisés par les hommes. Les 3 maisons de quartier répondent donc à un besoin vrai de socialisation. οù les femmes peuvent se retrouver. La faible présence des hommes dans les maisons de quartier s'explique également par un nombre significatif de familles monoparentales, majoritairement composées par des femmes seules avec des enfants.

Enfin, nous devons aussi constater les freins à la mixité véhiculés par des adhérentes. Ainsi, certaines femmes peuvent verbaliser leur volonté de ne pratiquer des activités sportives, comme le yoga ou la gym, qu'en absence d'homme dans la salle. L'absence de mixité peut ainsi être liée au poids de l'histoire et des traditions. Dans les activités stéréotypées historiquement réservées aux femmes, comme les ateliers de couture et de cuisine, les hommes restent rares.

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Politiques publiques déjà mises en place

₩, Pour permettre l'émancipation des femmes. il est essentiel de les accompagner dans la maitrise des outils de la socialisation. Ainsi. la maitrise la langue française exemple, cruciale pour est par les femmes primo-arrivantes.

Les maisons de quartier et de la citoyenneté de Bondy proposent depuis plusieurs années des Ateliers Socio Linguistiques (ASL) qui dispensent des cours de français aux adhérent.e.s. essentiellement des femmes. Mais les premières années. le taux d'absentéisme était assez important, de nombreuses mères n'ayant pas de mode de garde systématique. Les maisons de quartier et de la citoyenneté ont donc mis en place des multi accueils ouverts durant ASL permettant d'accueillir les enfants L'accueil des des apprenantes. durant enfants fait toute la durée du sans limite dans la cours, condition à l'ASL. semaine. la seule étant le soit inscrit que parent L'assiduité des apprenantes а ainsi progressé, accompagnant les femmes dans leur autonomie et leur émancipation.

La GUP (Gestion Urbaine de Proximité)

La population vivant dans les quartiers prioritaires classés en quartier politique de la ville (QPV), accumule souvent des difficultés que ce soit de santé, d'emploi, financières... Ces difficultés viennent accroître les inégalités déjà existantes. L'égalité entre les femmes et les hommes paraît trop souvent pour certains comme une chimère ou un objectif impossible à atteindre.

Les femmes issues des quartiers « politique de la ville » sont bien plus précarisées et occupent plus souvent des emplois instables. En effet près d'une femme sur deux habitants dans ces quartiers est sans emploi alors que la moyenne sur les autres quartiers est d'une sur trois. Cela peut s'expliquer par le manque d'accueil des 0-3 ans dans ces zones ou le coût de la garde d'enfant est onéreux, des difficultés de mobilité, des difficultés à accomplir des démarches administratives pour l'accès aux aides sociales, mais aussi parfois une santé physique et psychologique fragilisées.

L'accès aux droits et aux services devient un facteur aggravant et creusant encore plus les inégalités entre les femmes et les hommes dans les territoires en quartiers politiques de la ville.

Alors que l'ensemble des acteurs sociaux sont conscients que l'accès aux services d'informations sur les droits à la santé, au sport et à la culture sont des facteurs clés d'émancipation, force est de constater que les femmes issues de ces quartiers en sont trop souvent exclues, compte tenue d'une réelle méconnaissance des différents dispositifs existants.

Selon les enquêtes menées par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, 69 % des Franciliennes interrogées déclarent se sentir, au moins de temps en temps, en insécurité, contre 40 % des hommes. Alors, qu'en est-il à Bondy ?

Les femmes ressentent-elles un sentiment d'insécurité ? ID: 093-219300100-20230311-DC Œuvrant sur les projets de long terme, construction l'organisation de l'espace public, le service de l'aménagement ainsi que la GUP sont les services référents pour travailler sur l'appropriation de l'espace public. (Fiche n°6)

Les marches exploratoires



Il est primordial de renforcer la lutte contre l'insécurité afin que celle-ci ne soit plus vécue comme une fatalité par les femmes. Le dispositif des marches exploratoires constitue en ce sens une réponse qui a d'ores et déjà démontré toute son efficacité. En effet, les marches exploratoires sont des diagnostics de terrain menés par un groupe de femmes dans leur quartier d'habitation. Ces « marcheuses » identifient les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité, puis

élaborent des propositions d'amélioration de la situation. La ville demeure un lieu sexué où les usages restent profondément déséquilibrés. Hommes et femmes n'ont pas la même liberté de mouvement : les hommes ont un usage sédentaire tandis que les femmes ont une pratique qui relève davantage d'une mobilité circulatoire (emmener les enfants à l'école, crèche, courses).

Dans le même sens, on ne circule pas de la même façon dans la ville selon l'âge des personnes, que l'on soit un(e) adolescent(e), une personne âgée...

La ville doit offrir à la femme -et mère- un espace approprié de libre circulation au sein de la ville. Le mobilier urbain doit être adapté pour lui permettre de circuler pleinement.

Dans l'utilisation ou la non-utilisation des espaces publics, de jour et particulièrement la nuit, les femmes mettent en place des stratégies d'évitement (choix des vêtements, planification des heures de sortie, raccompagnées avec une amie...) pour s'assurer selon elles, des sorties « sans risque ».

Or, une ville qui appartient à toutes et à tous doit permettre aux femmes de circuler librement, de jour comme de nuit.

Pour s'assurer que la ville réponde aux différents usages féminins, de nouvelles marches exploratoires ont été réalisées.

La ville de Bondy a mis en place en 2022 : 20 marches exploratoires (4 par an dans chacun des quartiers délimités par la cartographie des conseils consultatifs de quartier) avec pour chaque quartier, une marche en matinée, une en après-midi et deux en soirée pour mieux se rendre compte des endroits insécures.

Ce dispositif permet au service Démocratie Locale, tout en s'appuyant sur les élus, les membres du conseil de quartier, les associations et les adhérentes des Maisons de Quartier d'analyser leur environnement par le prisme de leurs usages, d'en souligner les atouts et les faiblesses et de faire des propositions d'amélioration de l'espace public.

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Santé, prévention et lutte contre les violences faites aux femm

En France, une femme sur dix se déclare victime de violences conjugales, une femme subit un viol ou une tentative de viol toutes les sept minutes, 87% des femmes disent avoir été harcelées ou agressées dans les transports en commun, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex compagnon. La multiplicité de ces violences amène une complexité des prises en charge des victimes.

La commune, du fait de sa proximité avec les populations, dispose d'un pouvoir d'action considérable pour apporter aide et soutien aux femmes victimes en lien avec les autres dispositifs territoriaux et étatiques. La ville de Bondy s'est inscrite dans une dynamique féministe en partant société iuste pour femmes qu'une plus les fait droits de tous. En prenant le parti que les violences faites aux femmes comme posant un problème de santé publique permettant une prise en charge globale, l'orientation « santé » est retenue dans les réponses formulées par la Municipalité.

L'intervenante sociale en commissariat

L'importance de l'implantation de ces lieux d'accueil et d'écoute et de prise en charge doit être au plus près de ces personnes, dans les quartiers et au commissariat.

Par conséguent, la Ville cofinance le poste d'une intervenante sociale en commissariat.

Elle accueille, accompagne et oriente les femmes victimes de violences, en lien principalement avec la Police Nationale. Le partenariat extérieur à la ville s'est développé avec les partenaires spécialisé(e)s dans la prise en charge des violences faites aux femmes ; le LAO-FIT, l'USAP de l'hôpital Robert Ballanger, le PAJE de Pantin et le SIAO, la permanence d'accueil d'avocat à l'ordre des avocats au Tribunal Judiciaire.

La collaboration sur cette thématique est très étroite avec la psychologue du commissariat.

Ainsi, pour l'année 2022, 104 femmes victimes de violences, bondynoises ou non ont ainsi été reçues. 4 hommes victimes de violences ont également été recus.

Le CMS (Centre Médicosocial)

Planning familial et Service Prévention

Mise en place en 2022 des après-midi santé pré-prostitution des mineurs (es) ainsi que d'un groupe de réflexion afin de réunir l'ensemble des acteurs locaux avec la volonté d'engager des actions pour améliorer l'accompagnement voire la prise en charge des personnes victimes de prostitution et instaurer un parcours de sortie.

Actions de sensibilisation menées en 2022

Collège Pierre Curie - Théâtre-forum avec la pièce « Coup de pression » en direction des collégiens abordant la violence, le respect et la tolérance

Ecoles Aimé Césaire et Boulloche - La pièce « D'égal à égal » sur les valeurs de la république en direction des classes élémentaires (CM)

Cinéma André Malraux - Ciné-débat avec le film « Presque » tolérance, éloge de la différence, de l'isolement à l'inclusion

Place du 11 novembre - Village prévention le 21 septembre

Informations sur la sexualité et les comportements à risque en collaboration avec le CEGIDD

Nombre d'orientations vers relais (hôpital, consultations,) : 18

Nombres de TROD réalisés : 19

Sensibilisation des jeunes et adultes par la Conseillère

Animations scolaires

Une demi-classe de 12 à 17 élèves. Séance d'une heure

Etablissements concernés	Nb d'interventions
Collège Jean Zay	15 séances 15 séances
Collège Jean Renoir	15 séances 8 séances (sur PMI)
Collège Pierre Curie	15 séances
Lycée Jean Renoir	18 séances
Ecole Olympe de gouges	2 séances

Soit environ 421 élèves + 80 élèves lors d'octobre rose = 501

Les thématiques abordées sont les suivantes :

Relations filles-garçons
Relations amoureuses
Relations sexuelles
Consentement
Contraception
IST
Réseaux sociaux
Pornographie...



Mobilisation d'octobre rose organisée par les élèves Du lycée Madeleine Vionnet et l'association FemmeS de cœur 93 En partenariat avec la ville de Bondy

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DB

Publié le

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Actions d'accompagnement

En partenariat avec le DRE

Des entretiens collectifs pour les collégiens exclus ont lieu une fois par mois pour 2 à 4 élèves par séance. Travail sur ce qui les a amenés à être exclus, sur la prise de conscience de cette éviction, sur l'estime de soi,

Projet sur les vacances scolaires en février 2022 (4 jours)

Travail sur la réalisation d'affiches autour des mots / phrases portant sur les relations fillesgarçons, les relations amoureuses...

Les collèges Jean-Zay et Brossolette : Soutien aux actions portées dans le cadre de jeunes contre le sexisme – Egalité Filles / garçons.

Halte-jeux

Formation auprès du personnel – 8 participants sur les violences conjugales

Entretiens / Permanences

CMS: 112 personnes vues en entretien avec la conseillère conjugale et familiale dont 3 couples Maison des parents : Consultation / entretien individuel une fois par mois.

Le centre Hubertine Auclert

La Ville est membre actif du Centre Hubertine Auclert, organisme associé à la Région pour l'égalité femmes-hommes.

Le Centre Hubertine Auclert a proposé en 2022 un accès aux outils de l'Egalithèque ; des outils pédagogiques reconnus, un appui sur la mise en place de politiques spécifiques, des formations, des temps d'échanges entre professionnel.les, un support de communication avec la newsletter Cybertine.

La Maison France Service

L'égalité : tous et toutes concerné(e)s dès le plus jeune âge

Dès la connaissance d'un comportement discriminatoire, que la personne se sente discriminée ou non, la personne peut bénéficier d'un entretien avec la déléguée du Défenseur des Droits, dont les permanences se tiennent le 2ème et 4ème lundi à la Maison France Services.

Protéger les victimes c'est tout d'abord leur offrir un espace d'écoute de proximité.

La proximité, un atout majeur pour toucher le public. Les gens effectuent des démarches plus facilement dans un périmètre de proximité.

C'est pourquoi la création de permanence du Centre d'Information du droit des Femmes et de la Famille, au sein de la structure France Services est pertinente. Des démarches en ce sens ont été effectuées depuis octobre 2021.

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Accompagnement par un juriste

Deux permanences d'avocat(e)s généralistes sur rendez-vous se tiennent les trois premiers vendredis de chaque mois au « Guichet Unique » et à la Maison France Service **les vendredis matins**, en lien avec Est Ensemble.

Femmes victimes de violences et étrangères

Certaines femmes victimes de violences rencontrent une problématique supplémentaire, liée au droit des étrangers. Elles peuvent ainsi bénéficier de la **consultation hebdomadaire en droit des étrangers** à la Maison France Service.

La Maison des parents

Café des familles « parents acteurs-parents partenaires » : pour un espace d'échanges et de rencontres,

Dédié aux familles ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs.

L'action permet de concrétiser et de renforcer le soutien à la parentalité avec une attention particulière en direction des mamans vivant seules, d'associer les parents en tant qu'acteurs à part entière et rendre leur partenariat possible, de rechercher la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses, élargir et prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers pour accompagner les familles et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.

Les samedis des mamans

Les samedis des mamans "ça me dit ce matin": accueil collectif des parents, un samedi par mois de 10h à 12h00 autour d'animations interactives, de rencontres et d'échanges en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles, des associations et d'autres partenaires en fonction de la thématique abordée.

Point écoute

Entretiens individuels et personnalisés Une fois les problématiques repérées par l'écoute, ils travaillent avec les familles afin de régler les problématiques en s'appuyant sur les différents partenaires de la Maison des Parents.

Portail famille

Utilisation du portail « Point Info Famille » - Accompagnement des familles à se saisir de l'outil afin qu'elles aient la possibilité de connaître les services auxquels elles peuvent avoir accès. L'animation du « Point Info Famille » est assurée par un référent identifié et avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison des Parents et de la Famille.

Rencontres collectives des mamans

Mise en place des rencontres collectives du café des familles animées par une équipe pluridisciplinaire abordant des thématiques en lien avec la parentalité et la famille proposées par les parents (sous divers formats). La durée de ces rencontres variera entre 1h30 et 2h sur des temps définis avec les intervenants (associations, professionnels, partenaires...).

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Le service logement

Protéger c'est mettre en place des services de soutien appropriés notamment en matière de logement.

La Ville en partenariat avec l'Observatoire des Violences faites aux Femmes, l'Amicale du Nid et Sos femmes est signataire depuis 2011 du dispositif « Un Toit pour Elle ».

Ce dispositif vise à fluidifier les hébergements spécialisés de moyen et long terme pour les ouvrir à d'autres femmes victimes de violences en favorisant l'accès au logement sûr et pérenne. La Ville de Bondy s'est engagée à mettre à la disposition de ces bénéficiaires 1 à 2 logements par an.

La nouvelle convention triennale a été signée cette année.

Le CLSPDR (Contrat Local de Sécurité et de Prévention à la Délinquance et la Radicalisation)

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinguance et la Radicalisation (CLSPDR) regroupant les acteurs.trices institutionnel.les et associatif.ves est un élément essentiel pour recueillir, analyser et répondre aux besoins.

La mission égalité femmes - hommes a apporté des éléments dans le cadre du diagnostic mis en place.

Le CLSPDR a été relancé en 2022, réunissant plusieurs dizaines de partenaires, en son axe de lutte contre les violences faites aux femmes.

Depuis plusieurs années, la Ville a créé un poste de chargée de mission égalité femme-homme et de lutte contre les violences. Depuis 2021, les missions comprennent également la lutte contre les discriminations.

Ce poste de chargée de mission concourt, notamment, à coordonner les actions présentées par les différents services de la Ville.



Séance plénière du CLSPDR - Septembre 2022

La mission égalité femmes – hommes, lutte contre les discriminations

La mission égalité femmes-hommes : accueil, écoute et orientation pour les situations individuelles.

Des saisines individuelles, via l'Observatoire, le site internet de la ville, sont gérés par la chargée de mission égalité femmes-hommes. Elle réalise des entretiens téléphoniques, une écoute proactive et assure les diligences nécessaires d'orientation et de prise en charge ; prise de rendez-vous auprès du guichet unique, lien avec le service logement...

Prévenir les violences par un temps fort et officiel : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes-25 novembre 2022.



Exposition du 25 novembre 2022 Hall de la mairie



Accueil et échange entre les Bondynois et les élus Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Le Centre d'Information des Droits de la femme et de la Famille (CIDFF).

Protéger les victimes c'est tout d'abord leur offrir un espace d'écoute.

Être entendu.es, de rappeler la loi, de mettre des mots sur ce qui est vécu, déconstruire des croyances, leur assurer qu'elles/ils ne sont pas seul(es) et que seul l'agresseur est responsable.

C'est pourquoi la Ville propose gratuitement aux habitant.es une permanence hebdomadaire de consultation juridique tenue par le Centre d'Information des Droit de la femme et de la Famille. (CIDFF).

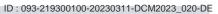
La permanence sur rendez-vous se tient tous **les mercredis matins** au « Guichet Unique », à l'Hôtel de Ville.

Le CIDFF est reconnu comme Service spécialisé d'Aide aux femmes Victimes de violences Sexistes (SAVS). Ses missions en sont inscrites au Code de l'action sociale et des familles.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le



Le service des sports

L'égalité : toutes disciplines confondues

Dans le sport, il est rappelé que la réglementation oblige les associations à créer une section féminine pour chaque discipline.

Le service des sports de la ville accompagne et s'assure que les clubs sportifs de la ville fassent la promotion des sports en faveur du public féminin à travers le projet sport en fille.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Partie 3: Plan d'action 2023





La ville de Bondy signataire de la charte européenne :

La ville de Bondy signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale a fait le choix de s'engager officiellement à mettre en œuvre sur le

territoire, les 6 grands principes suivants :

• L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental

2 Assurer l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les discriminations multiples et les obstacles

3 La parité des femmes et des hommes à la prise de décision

4 L'élimination des stéréotypes liés au sexe

S L'intégration transversale du genre

6 Un plan d'action et des programmes adéquatement financés

Afin de garantir la bonne marche du projet, le nouveau plan est construit en cohérence avec les différents objectifs des partenaires internes et externes de la ville, la feuille de route politique ainsi que les différents textes législatifs. Le plan d'action vient donc influer sur le PEDT (projet éducatif du territoire), les projets sociaux des structures habilitées par la CAF (Centres socioculturels : Balavoine, Brassens, Mandela, Sohane...), les projets des différents services accueillant du public (Jeunesse, dispositif de réussite éducative, service enfance, point information jeunesse, Maison Marianne, Maison France Services, Service des sports...), la voirie, la GUP, la santé, le CLSPD (Contrat local de sécurité et de prévention à la délinquance) ainsi que le service associatif en partenariat avec la politique de la ville et la déléguée du Préfet.

En instaurant une feuille de route avec des objectifs communs, l'exécutif souhaite travailler sur la question de l'égalité femme - homme sur l'ensemble des fronts afin de faire de cette envie d'égalité, une réalité concrète.

Il s'agit donc pour cette mandature de conserver ces objectifs communs avec un plan bien déterminé, mais également de venir mettre en place une articulation entre les différents partenaires afin d'instaurer une cohésion et une réactivité qui permettrait de résoudre plus rapidement les problématiques rencontrées.

1. Une volonté de renforcer les actions existantes :

La ville poursuit et renforce son engagement sur les trois axes suivant en 2022 :

La lutte contre les violences faites aux femmes, (Fiche n°1) Le label égalité, (Fiche n°2) Le rapport annuel Égalité Femmes – Hommes (Fiche n°3)



Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

La ville met également en place de nouvelles actions telles qu

Formation sur la question de l'égalité

(Fiche n°4)

Apprendre à bien vivre ensemble

(Fiche n°5)

L'espace public pour toutes et tous / Vers une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes

(Fiche n°6)

Encourager les initiatives en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations (Fiche n°7)

Un centre de développement des femmes pour Bondy en 2023

C'est non sans fierté que la Ville de Bondy, fortement investie sur la question des Droits des femmes, et s'apprête à ouvrir fin 2023, le premier centre de développement des femmes sur le territoire bondynois.

Dans le cadre de ce conventionnement avec l'Association Osez le Féminisme et l'Entreprise Pichet, la Ville renforce l'entrepreneuriat et l'employabilité des femmes, de tout territoire, avec la création du Centre de développement des femmes.

Cette volonté s'inscrit dans un axe plus général de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par le prisme du travail.

La Ville a mis, notamment, en exergue cet axe de développement dans le Rapport égalité Femme-Homme 2021.

Présentation du projet du Centre de développement de la Femme :

Le centre proposera de mettre à disposition des entrepreneures ;

Un espace polyvalent permettant du co-working (=espace partagé convivial),

Un espace showroom (= salle d'exposition) de présentation et/ ou de vente de produits et de services.

Un café solidaire.

Deux espaces de réunion,

Un incubateur de 6 à 8 mois, permettant de passer à une phase d'exécution de projet et de réalisation opérationnelle,

Une couveuse de 4 à 6 mois pour pouvoir tester une idée et permettre ainsi aux entrepreneures de vérifier la viabilité d'un projet

Type de partenariat :

La Ville confirme sa volonté d'une gouvernance en co-gérance du site avec l'association Féminisme Populaire.



Public cible:

L'accueil de ce Centre est ouvert aux femmes entrepreneures, à toute étape du développement de leur projet professionnel.

Le Centre s'adresse aux entrepreneures Bondynoises, mais également à celles extérieures à la ville.

Lieu et Durée :

Le Lieu du Centre est situé à l'angle de la rue Odette Pain et l'Avenue Léon Blum, dans le quartier de La Noue-Caillet. Il s'agit d'un bâtiment composé de 44 logements et d'un local d'intérêt collectif.

La surface mise à disposition par l'Entreprise Pichet est de 166,5 mètres carrés pour une durée de 10 ans.



La ville de Bondy, Est Ensemble, les associations Pulse Empow'Her et Féminisme populaire S'associent à la ville de Bondy pour créer des ateliers de formation gratuits dédiés aux habitants de Seine-Saint-Denis



Réunion sur le chantier du futur centre de développement des femmes Bondy, Pichet et les associations Pulse et « Osez le féminisme »

Fiche n°1: La lutte contre les violences faites aux femmes

EN CAS D'URGENCE

En cas de danger immédiat, appelez la Police : le 17 ou le 112

En cas d'urgence, la personne a le droit de partir se réfugier chez des proches, de la famille, un hôtel et d'emmener ses enfants, même mineurs. Prévenez la police.

PROTECTION

Commissariat de police : 26 av. Henri Barbusse à Bondy.

À tout moment, la personne peut porter plainte (art 15-3 code procédure pénale : la police a l'obligation d'enregistrer la plainte) ou déposer une main courante.

Intervenante sociale : accueille, écoute et oriente les victimes de violences.

- o En commissariat : 06 09 88 05 83
- Au centre communal d'action sociale, 47/51, rue Louis-Auguste Blanqui : 01 48 50 53 40
 CIDFF : permanences gratuites de juristes qui accompagnent des personnes victimes de violences conjugales.
 - o Sur rendez-vous : 01 48 50 53 00
 - o Les rendez-vous ont lieu le mercredi matin en mairie au guichet unique.

Barreau de Seine Saint Denis :

- Permanence téléphonique : consultation anonyme et gratuite avec un(e) avocat(e) et premiers conseils juridiques.
 - Tous les vendredis de 10h à 18h.
 - Tél: 01.48.96.20.95
- Permanence possible également à la Maison de la Jeunesse et des Services Publics de Bondy.
 - Tous les 2èmes et 4èmes vendredis du mois, de 9h à 12h.
 - Tél: 01 71 86 64 30
- Procédure d'urgence « ordonnance de protection » au Palais de Justice de Bobigny.
 Permanence d'accueil sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h.

EN PARLER

SOS femmes 93 : 01 48 02 57 16 écoute téléphonique (confidentiel et anonyme), accueil, mise en sécurité et hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants.

3919, le numéro national d'écoute, d'information et d'orientation.

Des écoutantes conseillent les personnes victimes de violences mais aussi les témoins et les professionnels.

Viol femmes Informations: 0 800 05 95 95

Ecoute, soutien et information. Anonyme et gratuit.

Tchat « en avant toutes » à l'attention des jeunes filles. Anonyme, sécurisé et gratuit. Il est ouvert tous les jours de 10h à 21h : https://commentonsaime.fr/#startchat

Tchat avec des gendarmes et policiers pour des signalements en ligne de violences sexuelles et sexistes : https://www.service-public.fr/cmi

Ecoute violences femmes handicapées 01 40 47 06 06 : écoute violences femmes handicapées écoute et accompagnement juridique, social et psychologique de femmes en situation de handicap victimes de violences.

POUR CONSULTER UN MEDECIN

L'unité médico judiciaire de l'hôpital Jean Verdier délivre des certificats médico-légaux pour coups et blessures et agressions sexuelles, même sans dépôt de plainte.

Sur rendez-vous: 01 48 02 66 66

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Fiche n°2 : Label égalité.e

A Bondy, comme partout ailleurs, et en dépit de nombreux textes législatifs, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent et se retrouvent à tous les niveaux de la société : politique, économique, social, culturel... Pourtant, l'égalité entre les hommes et les femmes est un droit fondamental rappelé dans le préambule de La Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les inégalités entre hommes et femmes prennent leur source dans des constructions sociales anciennes, des stéréotypes fondés sur la domination de l'homme sur la femme et qui déterminent leur place respective dans la société. Ces rapports sociaux ne sont jamais au bénéfice des femmes mais, peuvent, par une prise de conscience des mécanismes mis en jeu, être dénoncés et évincés.

Pour atteindre l'égalité, l'engagement de tous les acteurs d'un territoire est essentiel car il permet de s'attaquer à tous les domaines concernés par les archaïsmes qui entravent l'égalité et en étant au plus proche des habitants. Seule une prise de conscience globale permettra une remise en cause de normes sociales contraignantes et dominantes. Avec cette volonté de faire émerger une société plus égalitaire, la ville de Bondy lance le label Egalité.e. Ce label est à destination de toute structure Bondynoise agissant en faveur de l'égalité entre femmes et hommes : association, entreprise, service public, initiative citoyenne... En favorisant la visibilité et les actions engagées sur le territoire Bondynois, le label Egalité.e participe à la mise en lumière des acteurs engagés, de leur énergie, de leur talent. Il permet également aux structures de communiquer sur leurs actions égalitaires avec ce label, renforçant ainsi le poids de leur engagement.

Si la ville est engagée dans une politique publique forte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de nombreux acteurs et actrices du terrain portent également des actions, souvent innovantes.

Pour valoriser ces initiatives, et amplifier la dynamique de territoire, la ville lance le label égalité.e.

Ce label récompense l'exemplarité des pratiques et peut être décerné à toute entreprise, association, service administratif, quelle que soit sa taille ou son activité.

Pourquoi demander le label ?

Se différencier par un signe distinctif et valorisant

Améliorer la visibilité et donc l'impact des actions que vous portez

Crédibiliser les demandes de subventions, l'égalité femmes - hommes étant un axe majeur des critères de subventions départementales, régionales, étatiques ou européennes.

Attirer de nouveaux adhérents / salariés et notamment des femmes,

Reconnaître et rendre visible des actions innovantes

Faciliter l'échange de bonnes pratiques

Apparaître sur le site municipal recensant les acteurs engagés.

Téléchargez le formulaire de demande de label.

https://www.ville-bondy.fr/egalite-femme-homme/



Fiche n° 3 : Le rapport annuel égalité Femmes - Hommes

La loi du 4 août 2014 oblige toute collectivité à produire un rapport faisant état de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'objectif de ce document est de faire un état des lieux de l'ensemble des actions visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, les petites filles et les petits garçons et, riche de ce constat et des inégalités repérées, de réaliser un plan d'action.

Les élu.e.s adoptent chaque année ce rapport égalité femmes- hommes lors d'un conseil municipal qui se tient en mars et font un point d'étape du plan d'action.

https://www.ville-bondy.fr/egalite-femme-homme/







Fiche n° 4 : Formation sur la question de l'égaiité

Constat:

Afin de réduire et de lutter contre les stéréotypes, l'adhésion, la sensibilisation et la mobilisation des équipes des structures d'accueil de la jeunesse et de la petite enfance, sont primordiales. Etant quotidiennement au contact de l'enfance et de la jeunesse, les professionnel.le.s sont des vecteurs potentiels de ces stéréotypes. Auprès des enfants mais également auprès des parents.

Objectifs:

Former les professionnel.le.s à la promotion de l'égalité filles/garçons et femmes/hommes et à la lutte contre les inégalités et les stéréotypes liés au genre dans toutes les structures consacrées à l'éducation (écoles, espace jeunes, crèche etc.).

Description de l'action :

Un temps de sensibilisation sera organisé afin d'aborder les problématiques liées à l'égalité que peuvent rencontrer les professionnel.le.s. Les thématiques abordées peuvent être :

- la lutte pour l'égalité et contre les stéréotypes
- la gestion des relations auprès des enfants.
- Former les agents à interagir avec les parents dans le cadre de ces thématiques Ils seront alors outillés afin de diriger les enfants vers une attitude égalitaire.

Public ciblé : L'ensemble des agents de la jeunesse, enfance et petite enfance (cela représente plus de 400 agents)

Service pilote : Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les discriminations

Partenaires: L'ensemble des services de la ville dont le service R.H, le service vie associative, le CLSPDR, l'Education nationale...

Moyens mobilisés : Coût de l'intervenant pour la formation, coût des outils pédagogiques

Résultats attendus :

- Augmentation de professionnel.le.s formé.e.s dans le domaine de l'égalité dans les secteurs enfance et jeunesse de la ville.
- Et impact sur le comportement des enfants

Critères d'évaluation :

- Diminution des comportements stéréotypés que l'on devrait observer par l'analyse des grilles d'observation du comportement des enfants
- Retour des agents sur la formation

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 13

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE Fiche N° 5 : Apprendre à bien vivre ense

Constat:

Les stéréotypes et inégalités se construisent dès l'enfance :

- Caractéristiques associées à tort aux filles ou aux garcons : Force, courage et combativité pour les garçons, douceur, sensibilité et écoute pour les filles.
- Sexisme ordinaire dans la cour de récréation (remarques liées au genre)
- Discriminations liées à la personnalité ou à l'apparence d'un élève
- L'égalité des chances à l'école
- Métiers genrés : pompier, sage-femme etc.

Objectifs:

- Sensibiliser et lutter contre les caractéristiques associées, le sexisme ordinaire, les différentes discriminations et les métiers genrés.
- Promouvoir l'égalité filles garçons et femme homme
- Encourager l'égalité des chances dans le milieu scolaire et professionnel.
- Encourager la mixité au sein des animations scolaires.

Descriptif de l'action :

- Organiser des temps de sensibilisation : temps scolaires et périscolaires, espace jeune et crèches (Ce temps d'échanges peut également se passer avec les parents)
- Créer différentes boîtes à outils pour lutter contre les stéréotypes pour chaque tranche d'âge : jouets non genrés, contes pour enfant traitant du sujet, dépliants antisexistes, quizz etc.
- Développer des partenariats avec les collèges et lycées de la Ville.

Public ciblé: Parents et élèves (primaire, collège, lycée) habitants de la commune de Bondy et les jeunes fréquentant les secteurs enfance et jeunesse etc.

Service pilote : Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les discriminations

Partenaires: Services scolaire, périscolaire et jeunesse, l'éducation nationale

Moyens mobilisés: Budget pour création des boîtes à outils et mobilisation des animateurstrices jeunesse et prestataires

Résultats attendus :

- Augmentation des connaissances en matière d'égalité pour les enfants et les jeunes mais également pour les parents
- Une orientation scolaire moins genrée
- Une diminution de la discrimination et du sexisme dans les structures enfance et jeunesse Critères d'évaluation : Questionnaire à l'issue de l'intervention auprès des enfants et des jeunes. Joindre avec les boîtes à outils un « carnet de remarques » à destination des utilisateurs Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 13

s une n

Fiche N° 6 : L'espace public pour toutes et tous / Vers une n l'espace public par les femmes

Constat:

Des ateliers participatifs, sous forme de réunion de concertation, sont déjà organisés avant chaque projet structurant. En parallèle, le service de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) traite des questions d'obligation d'accessibilité de tout nouveau projet d'aménagement d'espaces publics. Néanmoins il est important de renforcer la question spécifique de l'appropriation de l'espace public par les femmes

Objectif:

Encourager les femmes à exprimer leurs avis durant les ateliers participatifs proposés et prendre davantage en compte cette notion d'accessibilité des espaces publics par les femmes mais aussi les jeunes.

Descriptif des actions:

- Ouvrir les marches exploratoires dans le cadre de la GUP « la rue partagée » à d'autres femmes afin d'y faire rentrer des personnes ressources sur le thème de l'appropriation de l'espace public par les femmes.
- Mettre en place des marches exploratoires qui reposent sur la participation des habitantes de Bondy et permettent de prendre en compte les caractéristiques du bâti et de considérer ses usages, et notamment les circulations, sous l'angle du genre, pour prévenir les risques d'agressions et faire reculer le sentiment d'insécurité. Elles permettent d'évaluer la sécurité des lieux urbains et doivent déboucher sur des recommandations d'aménagement à l'intention des autorités publiques :
- Accès et déplacement facile
- Bon éclairage permettant de voir et d'être vu
- Passages dégagés bien entretenus où les usagers se voient facilement les uns les autres
- Bonne visibilité de l'espace tout entier, sans recoins pouvant servir de « cachette »

Public ciblé : Les habitantes et la jeunesse Bondynoise

Service pilote : Le service de la GUSP ainsi que Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les discriminations

Partenaires : Les bailleurs sociaux, les associations de proximité, élu.e.s et services municipaux (police municipale, CCAS, Services scolaire, périscolaire et jeunesse), représentants des habitants (Conseils consultatifs de quartiers, conseil des sages, conseil des enfants...), services de l'État, Est-ensemble.

Résultats attendus :

- Rendre les femmes acteurs de l'aménagement du territoire,
- Prendre en compte le regard des habitants afin de mettre en place un aménagement structuré et plus sécure pour les Bondynoises.

Critères d'évaluation : Par un bilan des démarches et des travaux effectués pour améliorer ce qui a été évalué

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Articles 21 et 25

Fiche N° 7 : Encourager les initiatives en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations

Constat:

La mise en place de ce plan d'action est l'occasion d'encourager et/ou de valoriser des actions en faveur de l'égalité entreprises par les associations locales. Certaines associations ont déjà pris l'initiative de mettre en place des activités liées à l'égalité, il est important de soutenir ces projets.

Il est également primordial d'encourager les autres associations à suivre ce type d'initiatives.

Objectifs: Mobiliser le tissu associatif sur la question de l'égalité hommes/femmes et de la lutte contre toutes les discriminations

Description des actions:

- Le coup de pouce Egalité : Intégrer dans les dossiers de demandes de subventions un volet sur les initiatives en matière d'égalité femmes/hommes et plus largement en matière de lutte contre tous les types de discrimination.
- Accompagner les associations et rendre visible leurs actions.

Public cible : Les associations Bondynoises

Service pilote : Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les discriminations

Partenaires / Intervenants : Service vie associative / Responsable politique de la ville

Moyens mobilisés: Moyens humains afin d'accompagner les initiatives

Résultats attendus :

Prise de conscience partagée, développement de nouvelles actions, émulation pour imaginer des actions en faveur de l'égalité au sens large.

Critères d'évaluation :

Evaluation du nombre d'actions menées en faveur de l'égalité sur le territoire de la ville de Bondy et à l'initiative des associations.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 5, 6 et 20

Plan d'action 2023-2024

Education à l'égalité	
Action 1	Formation des directions de centre de loisirs aux inégalités de genre
Action 2	Temps de sensibilisation sur les violences éducatives ordinaires/stéréotypes de genre/éducation genrée. Ateliers dans les crèches + RAM
Action 3	Action contre la précarité menstruelle
Action 4	Action pour la lutte contre le sexisme
Lutte contre les violences faites aux femmes	
Action 5	Programmation pour le 25 novembre
Action 6	Renforcer les permanences du CIDFF : proposer plus de créneaux au guichet unique et en proposer à la Maison France
Action 7	Mise en place des nouvelles formations de sensibilisation sur le sexisme au travail
Action 8	Reprise du groupe opérationnel des violences faites aux Femmes avec le CLSPDR
Renforcer la place des femmes dans l'espace public	
Action 9	Marches exploratoires sur l'ensemble de la ville
Action 10	Création d'un groupe de femmes qui seront consultées lors de chaque
	projet de renouvellement urbain
Action 11	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public
Action 11 Action 12	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui
	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public
Action 12	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public Réaliser une programmation dans le cadre des journées du matrimoine Promouvoir les œuvres des artistes femme en leur permettant
Action 12 Action 13	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public Réaliser une programmation dans le cadre des journées du matrimoine Promouvoir les œuvres des artistes femme en leur permettant d'exposer leurs œuvres sur la ville.
Action 12 Action 13 Action 14	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public Réaliser une programmation dans le cadre des journées du matrimoine Promouvoir les œuvres des artistes femme en leur permettant d'exposer leurs œuvres sur la ville. Initier une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue
Action 12 Action 13 Action 14	Organisation dans tous les secteurs de la ville des fêtes de quartier qui permettront de renforcer la place des femmes dans l'espace public Réaliser une programmation dans le cadre des journées du matrimoine Promouvoir les œuvres des artistes femme en leur permettant d'exposer leurs œuvres sur la ville. Initier une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue Lancement d'un festival culturel dans le cadre du 8 mars



Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 526

ID: 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE

Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 Publié le ID : 093-219300100-20230311-DCM2023_020-DE



Mairie de Bondy Esplanade Claude Fuzier 93140 Bondy Tel.: 01.48 50.53.00